

# Sictomseed

Collecte et traitement des déchets du secteur Eyrieux Doux

## COMPTE RENDU DE SEANCE COMITE SYNDICAL DU 28 JUIN 2017

Délégués	60	En exercice	60	
Présents	35	Pouvoirs	3	Suffrages exprimés 38

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 28 juin 2017 à la suite de la convocation adressée le 19 juin 2017.

### PRESENTS

ALLARD-CHALANCON Josyane - ARGAUD Roland - BARRES Gilles - BLACHIER Yvan - BLANC Luc - BOUIX Monique - BOULON Jean-Luc - BROUSSE Karine - CHAMBERT Christine - CHARPENNEY Serge - CHAUSSINAND Didier - CLOT Olivier - COSTE Arnold - COURTAULT Joëlle - CROS Pierre - D'ANNUNZIO Marie-Thérèse - DEBARD Christine - ESTEOULLE Claude - FARGIER Franck - FAURE Annie - FAURE Philippe - FILIPPI Michel - FOUREZON André - FREYDIER Nicolas - GIRARDOT Francis - JOSY Christian - LADREYT André - MANDON Murielle - MAZAT Arnold - MEISSNER Philippe - MICHELAS Jean - PICARD Frédéric - RANC Christian - SERRE Denis - VIALATTE Francis - VIGNAL Jérôme

### ABSENTS REPRESENTES

BONHOMME Laurent représenté par JOSY Christian  
IMBERT Sandrine représentée par BARRES Gilles  
PUAUX Frédéric représenté par VIALATTE Francis

### ABSENTS non REPRESENTES EXCUSES

ANSELMETTI Christine - BLACHE Joël - CLEMENT Raphaël - CURINIER Maria-Isabel - DAL PRA Yvette - FISCHER Sabine - FRAYSSE Bernard - GARDES Michel

### ABSENTS non REPRESENTES

BARD Marc - BARRIOL Marie-Laure - BERRY Frédéric - BESSON Charly - CLARET Nicolas - DE BREISSON Cyrille - DORNE Thierry - ETIENNE René - LEBRUN Patrick - PRIEZ Patrick - SABY Christophe - SOULAGEON Pierrette - TEYSSIER Baptiste

### PRESENTS ES-QUALITE

CHABAL Séverine - DESMARIES Nicolas - VAZQUEZ Mireille

### SECRETAIRE DE SEANCE

Mr FOUREZON, assisté de Mme Séverine CHABAL

Pierre CROS, Président, ouvre la séance à 18h10 et demande à Madame CHABAL de procéder à l'appel des délégués.

## AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

### 1. RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Délibération N°16/2017

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le SICTOMSED a établi son rapport annuel d'activité pour l'année 2016 (Annexe 1). Monsieur le Président présente le rapport d'activité 2016.

Monsieur DESMARIES précise que nous avons une évolution des tonnages et des coûts pour certains déchets des déchèteries qui est due :

- Pour les déchets verts et Bois A : à la prise en compte des tonnages « sorties » au lieu de « entrées », augmentation des tonnages collectés sur la déchèterie de Vernoux
- A la baisse des prix de reprise pour la plupart des matériaux (cartons, métaux, ....)
- A la modification des prestataires pour les contrats des éco-organismes notamment pour les déchets ménagers spéciaux et les pneus.
- A la mise en place d'un coût de traitement (qui nous a été imposé) pour les huiles mécaniques
- A l'augmentation des tonnages sur la déchèterie de Vernoux : augmentation des frais de transport entre la déchèterie de Vernoux et le centre de transfert.

En 2016, nous avons rencontré beaucoup de problèmes avec le prestataire en charge de l'enlèvement des pneus (prestataire nommé par l'éco-organisme ALIAPUR : éco-organisme chargé de la collecte et du traitement des pneus). Malgré différents courriers auprès d'ALIPUR, de la Préfecture, du Conseil Départemental de l'Adèche et de la Région nous avons eu très peu d'enlèvement sur l'année 2016. Pour information, ALIAPUR a un nouveau prestataire depuis le 01/01/2017 et les enlèvements se font régulièrement.

Madame FAURE Annie se demande pourquoi le Comité Syndical n'avait pas été informé de ce problème.

Monsieur le Président répond que ce problème avait été abordé.

Monsieur le Président rappelle que chaque délégué doit présenter le rapport annuel au sein de son conseil municipal.

**Le Comité Syndical approuve le Rapport d'Activité 2016.**

## **2. VALIDATION DU PROJET CONCERNANT LA MISE EN PLACE DES CONTENEURS SEMI-ENTERRES OU AERIENS (5m3) POUR LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ACCOMPAGNES DE CONTENEURS AERIENS POUR LE TRI SELECTIF (4m3)**

Délibération N°17/2017

Monsieur le Président remercie les deux commissions pour leur travail :

- ❖ La commission technique dirigée par Monsieur André FOUREZON
- ❖ La commission finances et communication dirigée par Madame Karine BROUSSE

Sans oublier Nicolas DESMARIES et Séverine CHABAL présents à toutes les réunions.

La gestion des déchets est devenue une priorité, un enjeu environnemental pour les années à venir. Le tri devient un geste citoyen, notre projet va dans ce sens avec une réduction prévisible de 15 à 20% des ordures ménagères résiduelles. Nous sommes bien dans une logique de développement durable avec comme objectif d'augmenter de façon significative les matières recyclées en passant de 55 à 146 points de tri sélectif et ainsi réduire les coûts.

Ce projet est dans la ligne des grenelles de l'environnement et correspond aux objectifs définis par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ce type de projet a déjà été adopté par de nombreuses collectivités. L'investissement, par son coût maîtrisé, n'entraînera

pas de hausse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Après étude de notre projet, les pouvoirs publics nous ont octroyés des subventions :

- ❖ Le ministère de l'environnement (grâce au TEPCV initié par la Communauté de Communes VAL EYRIEUX) : 440 000.00 €
- ❖ La Préfecture de l'Ardèche (DETR) : 282 600.00 €

Ce projet est d'ores et déjà viable mais son application demande clarté et pédagogie par :

- ❖ La mise en place de deux commissions de travail
- ❖ Des déplacements dans chaque commune : Nicolas DESMARIES a rencontré une première fois toutes les communes pour présenter le projet et une deuxième fois pour déterminer sur le terrain les emplacements et le choix du matériel de pré-collecte : conteneurs semi-enterrés ou aériens pour les ordures ménagères résiduelles.
- ❖ L'implication des communes et des délégués

La validation de ce projet va permettre de passer aux étapes suivantes :

- ❖ L'élaboration des marchés
- ❖ La communication auprès de la population
- ❖ La mise en place du matériel

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical a décidé (06/2015) de mener une étude sur le changement de mode de pré-collecte et collecte des déchets ménagers. Cette étude porte sur :

- Le remplacement des bacs d'ordures ménagères résiduelles 660 litres par des conteneurs semi-enterrés 5 m<sup>3</sup> (1 point pour 100 habitants) ou des colonnes aériennes 5m<sup>3</sup> (1 point pour 70 habitants) dont l'ouverture serait calibrée pour accepter des sacs d'ordures ménagères résiduelles de 66 litres maximum,
- L'augmentation du nombre de conteneurs pour le tri sélectif (verre, corps plats et corps creux),
- La mise en place de bacs pour le compostage collectif (pour les communes qui le souhaitent)

Chaque point sera composé d'un conteneur d'ordures ménagères résiduelles, de trois conteneurs pour le tri sélectif (verre, corps plats et corps creux) et de composteurs collectifs.

	<b>Situation actuelle HORS CDC DU PAYS DE VERNOUX</b>	<b>Projet HORS CDC DU PAYS DE VERNOUX</b>
<b>*Ordures Ménagères Résiduelles</b>	1 342 conteneurs de 660 litres	Environ 80 conteneurs semi enterrés (capacité de 5 m <sup>3</sup> ) et 66 aériens (capacité de 5 m <sup>3</sup> )
<b>**Tri sélectif (Verre, corps plats et corps creux)</b>	165 conteneurs pour la collecte du tri sélectif : 55 points composés d'1 conteneur pour le verre, 1 corps plats et 1 pour les corps creux)	Environ 438 conteneurs pour la collecte du tri sélectif : environ 146 points composés d'1 conteneur verre, 1 conteneur corps plats et 1 conteneur corps creux
<b>Les déchets organiques : compostage collectif</b>	Aucun point	30 points pour des composteurs collectifs
<b>La déchèterie</b>	35 heures d'ouverture de la déchèterie par semaine	45 heures d'ouverture de la déchèterie par semaine

\*Les Ordures Ménagères Résiduelles : environ 80 conteneurs semi-enterrés (capacité de 5 m<sup>3</sup>) et 66 conteneurs aériens (capacité 5 m<sup>3</sup>) dont l'ouverture sera calibrée pour accepter des sacs d'ordures ménagères résiduelles de 80 litres maximum : **en remplacement des 1342 conteneurs 660 litres d'ordures ménagères**

\*\*Le tri sélectif : environ 146 points pour la collecte sélective (suivant le contenant d'OMR) : **contre 55 points aujourd'hui.**

***Chaque point sera composé d'un conteneur pour les ordures ménagères et de trois conteneurs pour le tri sélectif (verre, corps plats et corps creux)***

Ce projet est construit par rapport à la logique de développement durable, en intégrant à la fois les aspects économiques (maîtrise des coûts), environnementaux (augmentation des matières recyclées, diminution des ordures ménagères résiduelles) et sociaux (satisfaction des usagers, amélioration des conditions de travail des employés et sécurité au travail). Elle sera élaborée dans un souci de maîtrise des coûts et de service rendu aux habitants du territoire du SICTOMSED.

Les objectifs de ce projet sont nombreux :

- Baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles de 15 à 20 % : le calibrage de l'ouverture des conteneurs sera uniquement adapté au sac d'ordures ménagères d'une capacité maximum de 66 litres, les cartons encombrants/les déchets verts... ne pourront plus rentrer dans ce type de conteneurs,
- Augmentation du tri des déchets : le fait de passer de 55 à près de 146 points pour le tri sélectif (selon l'option choisie), d'augmenter les horaires d'ouverture de la déchèterie et de mettre en place des composteurs collectifs vont permettre de faciliter le geste du tri pour les usagers,
- Optimisation du coût de collecte (un agent par tournée au lieu de trois). Les agents titulaires seront affectés sur d'autres services comme la déchèterie, les transports, la collecte sélective et permettront le développement de nouveaux services comme la collecte des cartons des professionnels ou le compostage collectif,
- Suppression des manutentions manuelles de bacs, suppression des prises de risques routières (suppression des collectes en marche-arrière),
- Gain d'espace considérable (un conteneur semi-enterré 5 m<sup>3</sup> équivaut à 6 bacs 660l), adapté aux endroits à forte fréquentation tels que les centres de village, parkings,
- Il contribue à l'hygiène en éliminant le risque de renversement des poubelles ou de l'éventrement des sacs par les animaux, système performant pour lutter contre les odeurs,
- Difficile à dégrader, déplacer ou à voler, immobile en cas d'intempéries, évite les accidents, classification M0,
- Fréquence de collecte : les conteneurs semi-enterrés peuvent être collectés tous les quinze jours,
- Matériel simple d'utilisation, de plus en plus utilisé au niveau national, qui a fait ses preuves,
- Meilleure intégration paysagère.

Ce projet nécessite un investissement important mais va permettre au SICTOMSED :

- ❖ De maîtriser ses coûts pour les années à venir en limitant la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères grâce à la diminution du tonnage des ordures

ménagères résiduelles. A savoir, coût des déchets : 401.58 €/tonne pour les ordures ménagères, 67.64 €/tonne pour le tri sélectif et 100.94 €/tonne pour la déchèterie,

<b>Evolution des coûts en €/Tonne des OMR et du tri sélectif entre 2005 et 2016</b>		
	<b>Les ordures ménagères résiduelles</b>	<b>Le tri sélectif</b>
2005	216.61 €	165.64 €
2016	401.58 €	67.64 €

*En 12 ans, le coût des ordures ménagères résiduelles a augmenté de 85.39 % alors que le coût du tri sélectif a baissé de 59.16 %*

- ❖ D'améliorer les conditions de travail des employés et la sécurité,
- ❖ D'atteindre les objectifs fixés par les grenelles de l'environnement et la loi de transition énergétique pour la croissance verte,
- ❖ D'améliorer son bilan carbone.

Afin de mettre en place le projet de changement du mode de pré-collecte et collecte des déchets ménagers par l'installation de conteneurs semi-enterrés ou aériens (5m3) pour les ordures ménagères résiduelles accompagnés de conteneurs aériens pour le tri sélectif (4m3) et de composteurs collectifs et d'être au plus près des élus / administrés, le Comité Syndical a créé deux commissions de travail (délibération N°21/2016 du 08 décembre 2016) :

➤ La commission technique :

- ✓ Choisir le modèle de matériel de pré-collecte et collecte à retenir
- ✓ Choisir les solutions d'emplacement / mise à disposition des terrains
- ✓ Rencontre d'une collectivité équipée de conteneurs semi-enterrés ou conteneurs aériens

➤ La commission finances et communication :

- ✓ Bilan du projet avec /sans subventions
- ✓ Bilan général
- ✓ Marchés publics
- ✓ Plan de formation personnel
- ✓ Détermination du plan de communication
- ✓ Préparation des réunions d'information : conseils municipaux, communautés de communes,...
- ✓ Communication auprès des médias
- ✓ Création page sur le site internet du SICTOMSSED
- ✓ Lettre d'information administrés/entreprises
- ✓ Identification des formations pour le personnel

De janvier 2017 à juin 2017, les commissions se sont réunies quatre fois et ont effectué 2deuxvisites :

- Réunion Communication/Finances et Technique le 18 janvier 2017 :

- ❖ Nomination d'un référent par commission (il a été décidé de regrouper les commissions communication et finances) : Monsieur FOUREZON – Référent

commission et technique et Madame BROSSE – référente commission communication et finances

- ❖ Fixer les objectifs des commissions
  - ❖ Planning 1<sup>er</sup> semestre 2017
  - ❖ Choix et organisation des visites
- Journée technique UGAP dans l'Ain le 02 février 2017 – présentation des différents types de matériel pour la collecte
- Réunion Communication et finances le 08 mars 2017 :
- ❖ Bilan des subventions (vu lors du vote du budget)
  - ❖ Préparation budget 2017 (vu lors du vote du budget)
  - ❖ Convention mise à disposition terrain
  - ❖ Détail de la dotation matériel
  - ❖ Mise en place de la stratégie communication
- Journée à la Communauté de Communes du DIOIS qui a mis en place la collecte des déchets ménagers en conteneurs semi-enterrés de 5m<sup>3</sup> / conteneurs aériens de 4 m<sup>3</sup> :
- Démonstration : Collecte de Colonnes Semi-Enterrées Ordures Ménagères Résiduelles sur un point mixte (semi-enterrés/aériens). Démonstration de levage de conteneurs aériens de tri. Echanges avec le chauffeur
  - Démonstration : Passage par un point 100% en Conteneurs Semi-Enterrés : explications sur les modalités de nettoyage
  - Présentation de la réforme (objectifs et résultats obtenus, budget...) en présence du Vice-Président aux déchets
  - Visite d'un point en conteneurs aériens et du point de compostage du collègue
- Réunion Technique le 26 avril 2017 :
- ❖ Présentation des matériels de collecte
  - ❖ Présentation des colonnes aériennes pour le tri sélectif
  - ❖ Présentation des colonnes aériennes pour les ordures ménagères résiduelles
  - ❖ Présentation des colonnes semi-enterrées pour les ordures ménagères résiduelles
  - ❖ Présentation des composteurs collectifs

Cette présentation nous a permis de cibler le matériel type pour réaliser le chiffrage du projet.

- Réunion Communication/Finances et Technique le 07 juin 2017 :
- ❖ Technique : Recensement du matériel de pré-collecte pour chaque commune / Détermination des dépenses prises en charge par le SICTOMSED pour les terrassements et les aménagements des points / Convention de mise à disposition des terrains
  - ❖ Finances – communication : Prévisions - Dépenses d'investissements (Matériel de pré-collecte, Terrassement et aménagement des points, Matériel de collecte, Composteurs collectifs, Site internet) / Prévisions – Dépenses de fonctionnement (Communication, Coût du retrait du matériel) / Subventions / Bilan du projet / Marchés publics / planning à venir

L'étude de ce projet a permis d'effectuer le recensement du matériel de pré-collecte pour chaque commune, de déterminer les dépenses prises en charge par le SICTOMSED pour les terrassements et les aménagements des points, de définir la prise en charge des terrains – convention de mise à disposition de terrain et d'estimer le coût du projet en ayant prédéfini un type de matériel.

a) Recensement du matériel de pré-collecte pour chaque commune : ce tableau est amené à évoluer en fonction des choix des emplacements et du type de matériel

Communes	Population municipale 2014	Capacité atteinte avec le matériel	Point avec 1 conteneur semi-enterré pour les ordures ménagères résiduelles + 3 colonnes aériennes pour le tri sélectif	Point avec 1 colonne aérienne pour les ordures ménagères résiduelles + 3 colonnes aériennes pour le tri sélectif	Dotation spéciale*	Composteurs Collectifs
ACCONS	395	470	4	1		5
ALBON	162	170	1	1		
ARCENS	353	400	4	0		
BOREE	164	210	0	3	1	
CHANEAC	262	340	3	0		
DORNAS	222	280	0	4		
INTRES – NON DEFINI	156	170				
ISSAMOULENC	107	140	0	2		
JAUNAC	137	200	2	0		
LACHAPELLE SOUS CHANEAC – NON DEFINI	177	170				
LA ROCHETTE	58	70	0	1	1	
LACHAMP RAPHAEL	80	100	1	0		
LE CHAMBON	43	70	0	1		
LE CHEYLARD – A REVOIR	3037	3070			6	
LES NONIERES	216	300	3	0		3
MARIAC – A REVOIR	612	650				
MEZILHAC	94	140	0	2		
ST ANDEOL DE FOURCHADES	57	100	1	0	1	
ST BARTHELEMY LE MEIL	197	200	2	0		
ST CHRISTOL	101	200	2	0		
ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	198	210	0	3		
ST GENEST LACHAMP	97	200	2	0		
ST JEAN ROURE	280	340	2	2		
ST JULIEN BOUTIERES – NON DEFINI	194	210				
ST JULIEN LABROUSSE – NON DEFINI	344	410				
ST MARTIAL	239	310	1	3	1	
ST MARTIN DE VALAMAS	1151	1280	10	4	1	
ST MICHEL D'AURANCE	275	340	2	2		
ST PIERREVILLE	546	620	2	6	1	
ST PRIX	273	310	1	3		
	10 227	11 780	80	53+1	12 + 1	8 + 22

\* Les dotations spéciales correspondent aux gros producteurs de déchets non pris en charge par les communes : points touristiques/ hôpitaux et maison de retraite / collège, lycée.....

b) Détermination des dépenses prises en charge par le SICTOMSED pour les terrassements et les aménagements des points

Le SICTOMSED prendra en charge les frais de terrassement et de finition (dalle ou enrobé) sur une surface d'environ 30 m2 qui servira à recevoir le matériel de pré-collecte.

c) Convention de mise à disposition des terrains

Le SICTOMSED n'achètera aucun terrain, il effectuera uniquement des conventions de mise à disposition de terrain avec les Communes, les Communautés de Communes et le Conseil Départemental.

d) Coût du projet

- Matériel de pré-collecte :

- Conteneurs semi-enterrés OMR : Colonne semi-enterrée 5 m3 / système de préhension kinshofer / béton lisse / dôme en acier / 1 double tambour 66 litres et 1 trappe avec serrure
- Conteneurs aériens OMR : Colonne acier 5 m3 / système de préhension kinshofer / ouverture type vide-ordures 66 litres / kinshofer
- Conteneurs aériens papiers/cartons : Colonne acier 4 m3 / système de préhension kinshofer / finition peinture coloris aux choix
- Conteneurs aériens corps creux : Colonne acier 4 m3 / système de préhension kinshofer / finition peinture coloris aux choix
- Conteneurs aériens verre : Colonne acier 4 m3 / système de préhension kinshofer / finition peinture coloris aux choix

	Nombre de conteneurs	Prix TTC - Estimation	Prix total TTC
Conteneurs Semi-enterrés pour les OMR – 5m3	80 +1	5 040.00 €	408 240.00 €
Colonnes aériennes Ordures Ménagères Résiduelles – 5 m3	66 + 2	Prix de base = 2 272.38 € <i>Option :</i> Pédale d'ouverture : 352.80 €	178 512.24 €
Colonnes aériennes papiers/cartons – 4 m3	146 + 2	Prix de base = 1 641.96 € <i>Option :</i> Peinture 157.50 €	266 320.08 €
Colonnes aériennes corps creux – 4m3	146 + 2	Prix de base = 1 641.96 € <i>Option :</i> Peinture 157.50 €	266 320.08 €
Colonnes aériennes verre – 4 m3	146 + 2	Prix de base = 1 563.73 € <i>Options :</i> Insonorisation pour 20 colonnes trappe de fond par revêtement caoutchouc : 79.20 €/colonne Insonorisation parois latérales par revêtement caoutchouc : 115.20 € Peinture 157.50 €	258 630.04 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 378 022.40 €</b>



- Terrassement et aménagement des points

	Nombre de points	Prix Unitaire TTC - Estimation	Prix total TTC
Semi-enterrés OMR + aériens tri sélectif	80	5 100.00 €	408 000.00 €
Colonnes aériennes Ordures Ménagères Résiduelles + colonnes aériennes pour le tri sélectif	66	2 400.00 €	158 400.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>566 400.00 €</b>

- Matériel de collecte

	Nombre	Prix Unitaire TTC – Estimation	Prix total TTC
Véhicule 26 tonnes équipé de bennes à ordures ménagères – grue	2	336 000.00 €	672 000.00 €

- Composteurs collectifs

	Nombre	Prix Unitaire TTC – Estimation	Prix total TTC
Composteurs collectifs	30	600.00 €	18 000.00 €

- Site internet

	Prix Unitaire TTC – Estimation	Prix total TTC
Mise à jour de notre site internet – intégration d’une page pour la géolocalisation des points de tri afin de permettre à chaque usager de trouver le point le plus proche de chez lui – A définir	4 800.00 €	4 800.00 €

- Affichage conteneurs

	Prix Unitaire TTC – Estimation	Prix total TTC
Fourniture et pose panneau d'affichage sur les points – A définir	600.00 €/point	<b>87 600.00 €</b>

- Communication

	Prix total TTC - Estimation
Lettre d'information auprès des élus et des administrés : envoi nominatif Une lettre par trimestre de 09/2017 à 06/2019 - A définir	7 * 5 500.00 € = 38 500.00 €
Flyers – 2 éditions (2018 et 2019) – A définir	2 * 1 650.00 € = 3 300.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 800.00 €</b>

- Coût du retrait du matériel

	Estimation Forfait
Enlèvement du matériel : 1 camion 26 tonnes avec grue + agent 1 agent Estimation 4 semaines à 35h00/semaine	140 * 60.04 €/l'heure = 8 405.60 € 140 * 31.44 €/l'heure = 4 401.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 807.20 €</b>

- Subventions

Organismes	Date d'envoi	Résultats
CDC VAL EYRIEUX – TEPCV	11/2016	Montant attribué : 440 000.00 €
Préfecture de l'Ardèche – DETR	01/2017	Montant attribué : 282 660.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>772 660.00 €</b>

• Bilan du projet

	Coûts TTC	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019
<b>Investissements</b>				
Conteneurs OMR semi-enterrés	80 +1 conteneurs	408 240.00 €		
Conteneurs aériens OMR	66 conteneurs + 2	178 512.24 €		
Conteneurs aériens tri sélectif	438 conteneurs + 6	791 270.20 €		
Aménagement : terrassement + finition	146 points	566 400.00 €		
Composteurs collectifs	30 points		18 000.00 €	
Véhicules de collecte	2 véhicules 26 tonnes		672 000.00 €	
Communication	Site internet + fourniture et pose panneaux d'affichage sur chaque point + stock		94 800.00 €	
<b>Sous-Total</b>		<b>1 944 422.40 €</b>	<b>784 800.00 €</b>	
<b>Fonctionnement</b>				
Communication	Lettre d'information + Flyers – A définir	5 500.00 €	23 650.00 €	12 650.00 €
Enlèvement du matériel	Enlèvement des conteneurs actuels			13 000.00 €
<b>Sous-Total</b>		<b>5 500.00 €</b>	<b>23 650.00 €</b>	<b>25 650.00 €</b>

• Prévisions Financement 2017

	Montant TTC
Investissements 2017 TTC	+ 1 944 422.40 €
Subventions – TEPCV	- 440 000.00 €
DETR	- 282 660.00 €
Autofinancement	- 273 500.00 €
Emprunt	+ 948 262.40 €

• Prévisions Financement 2018

	<b>Montant TTC</b>
Investissements 2018 TTC	+ 784 800.00 €
Subventions – ADEME	- 9 000.00 €
Autofinancement	- 320 000.00 €
Emprunt	+ 455 800.00 €

- **Estimation** - impact budgétaire sur le fonctionnement pour l'exercice 2019 –  
(base du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles = tarifs 2016)

<b><u>Fonctionnement dépenses - estimation</u></b>	
6811 – Amortissements sur 20 ans contenants OMR/Tri sélectif, 10 ans composteurs collectifs, panneaux d'affichage et véhicules, 5 ans site internet	+ 175 941.12 €
66111 – Intérêts des emprunts (moyenne sur 20 ans et 10 ans)	+ 14 300.00 €
61881 – Transport OMR et tri sélectif	- 30 000.00 €
Chapitre 011 – chapitre 65 / Baisse tonnage des ordures ménagères résiduelles + autres charges – base 17% omr : 440 tonnes (3400 tonnes *76.15%*17%)	- 127 600.00 €
<b>Total fonctionnement dépenses</b>	<b>+ 32 641.12 €</b>
<b><u>Fonctionnement recettes - estimation</u></b>	
777 – Amortissement des subventions – 20 ans	+ 37 033.00 €
<b>Total fonctionnement recettes</b>	<b>+ 37 033.00 €</b>

Monsieur le Président précise que tous les points devront être définis au plus tard mi-août 2017 afin de préparer le cahier des charges qui reprendra tous les points d'implantation pour chiffrer au plus juste.

Monsieur CHARPENAY Serge demande si l'ouverture du matériel de pré-collecte est adaptée aux intempéries (gel, neige).

Monsieur DESMARIES Nicolas répond que nous n'avons pas de retour négatif, ce type de matériel est mis en zone alpine depuis plus de 20 ans dont les conditions climatiques sont plus rudes que les nôtres. De plus, l'ouverture sera plus facile avec un capot de 66 litres qu'avec un couvercle de nos conteneurs 660 litres.

Monsieur FAURE Philippe demande si le SICTOMSED a rencontré des élus de la commune de St Julien Boutières.

Monsieur DESMARIES Nicolas répond qu'il a rencontré deux fois Monsieur BLANCHIN – Maire de la Commune. Lors de la deuxième rencontre, Monsieur le Maire a indiqué que le Conseil Municipal avait délibéré contre le projet. Monsieur Nicolas DESMARIES propose aux délégués de la commune de St Julien Boutières de rencontrer le Conseil Municipal afin de présenter le projet et de définir les emplacements des points d'apports volontaires à mettre en place.

Madame CHAMBERT Christine demande si les conteneurs seront interchangeables.

Monsieur FOUREZON André répond que les fournisseurs proposent des conteneurs interchangeables : modification des orifices. Néanmoins, il faudra faire attention aux couleurs des colonnes.

Madame FAURE Annie demande si les communes pourront choisir des conteneurs verre insonorisés, il faudra être attentif à la nuisance induite par la mise en place de nouveaux points.

Monsieur DESMARIES Nicolas répond que la commission technique a choisi de faire apparaître l'option insonorisation dans l'appel d'offres. Cette option sera choisie en fonction des emplacements des conteneurs.

Monsieur le Président précise que le coût de l'option est raisonnable, chaque point sera également étudié avec les communes.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de choisir un Bureau d'études. Ce choix nous permettrait d'apporter une garantie et un accompagnement dans la rédaction de l'appel d'offres, de réaliser une identification de chaque point, de déterminer un détail estimatif des travaux et d'effectuer le suivi de chantier. De plus, le bureau d'étude a des compétences et du matériel que nous ne possédons pas : matériel de détection pour l'ensemble des réseaux, logiciel de dessins industriels, cubage des déblais à évacuer, ...

Madame FAURE Annie demande si le SICTOMSED a choisi un bureau d'études

Monsieur le Président répond que le SICTOMSED lancera une consultation - marché à procédure adaptée – montant inférieur à 25 000.00 €.

Monsieur PICARD Frédéric demande si certains points impliquent la modification des réseaux aériens.

Monsieur DESMARIES Nicolas répond que oui, mais ces points seront à étudier : délai de modification / coûts.

Monsieur FILIPPI Michel demande si la mise en service du nouveau matériel va se faire progressivement.

Monsieur DESMARIES Nicolas répond que la mise en service du nouveau mode de pré-collecte et collecte se fera au mois de janvier 2019 (sur environ 2 semaines : enlèvement de l'ancien matériel et mise en route du nouveau).

Madame FAURE Annie demande si le SICTOMSED peut échelonner la mise en service du nouveau matériel.

Monsieur DESMARIES Nicolas répond qu'un échelonnement est justifié sur un territoire plus important que le nôtre. Pour le SICTOMSED, il est préférable de le faire en une seule fois.

Madame CHAMBERT Christine demande si la durée des emprunts est identique à celle de la durée des amortissements.

Monsieur le Président répond que la durée est identique : 20 ans pour les contenants et 10 ans pour les véhicules

Monsieur DESMARIES Nicolas indique que d'ici 2022 va être mis en place l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastiques ménagers (pots de yaourts, barquettes rigides, ...), le SYTRAD souhaite modifier son centre de tri pour une mise en service fin 2019. Pour ne pas avoir à refaire notre plan de communication 6 mois après la mise en place de notre nouveau mode de collecte et après discussion avec le SYTRAD, le SICTOMSED pourrait mettre en place les nouvelles consignes de tri au 01/01/2019.

Madame BROSSE Karine, référente de la commission finances et communication rappelle que tous les délégués peuvent la contacter ou laisser un message à Nicolas DESMARIES ou Séverine CHABAL pour répondre à leurs questions ou rajouter des points à l'ordre du jour des commissions.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 35 voix POUR, 1 ABSTENTION et 2 voix CONTRE, décide de :**

- ❖ Lancer une consultation pour choisir un bureau d'études (MAPA, montant inférieur à 25 000.00 €)
- ❖ Mettre en place le projet présenté ci-dessus : modification du mode de pré-collecte et collecte des déchets ménagers par :
  - l'installation de conteneurs semi-enterrés ou aériens de 5 m3 remplaçant les bacs d'ordures ménagères résiduelles de 660 litres dont l'ouverture sera calibrée pour accepter des sacs d'ordures ménagères résiduelles de 66 litres maximum
  - l'installation de conteneurs pour le tri sélectif pour avoir uniquement des points composés d'un conteneur d'ordures ménagères résiduelles et de trois conteneurs pour le tri sélectif (verre, corps plats et corps creux)
  - l'installation de bacs de 1000 litres pour le compostage collectif : uniquement pour les communes qui le souhaitent

- l'achat de deux véhicules de 26 tonnes équipés d'une benne à ordures ménagères et d'une grue de collecte
- le lancement du plan de communication
- ❖ Définir le calendrier de mise en œuvre du projet :
  - Lancement du marché public pour la fourniture et la pose du matériel de pré-collecte : 09/2017 au plus tard
  - Mise en place du nouveau matériel : entre le 01/01/2018 et le 31/12/2018
  - Lancement du marché public pour la fourniture de matériel de collecte : 12/2017
  - Mise en service du nouveau mode de pré-collecte et collecte : 01/01/2019
- ❖ Autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce projet

### **3. EMPRUNTS 2017**

Délibération N°18/2017

Pour équilibrer le budget d'investissement 2017, il est prévu un emprunt d'un montant de 976 500.00 €

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 36 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :**

- **Autorise Monsieur le Président à effectuer un emprunt d'un montant maximum de 976 500.00 € auprès de l'Etablissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.**

### **4. LIGNE DE TRESORERIE**

Délibération N°19/2017

Madame CHABAL Séverine explique que le Comité Syndical est appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Président à effectuer, si nécessaire, une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 722 000.00 € auprès de l'établissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 36 voix POUR et 2 abstentions :**

- **Autorise Monsieur le Président à effectuer une ligne de trésorerie (si nécessaire) d'un montant maximum de 722 000.00 € auprès de l'établissement financier qui pratiquera les meilleures conditions.**

### **5. PROJET PHOTOVOLTAIQUE/SEMLEER**

Délibération N°20/2017

La SEMLEER, Société d'Economie Mixte Locale Eyrieux Energies Renouvelables, structure privée, portée majoritairement par la Communauté de communes Val'Eyrieux, a

## Sictomsed

étudié l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur un bâtiment (le garage) du SICTOMSED.

Après avoir lancé les études préliminaires et fait les demandes de raccordement permettant de connaître la viabilité économique du projet, la SEMLEER souhaite aujourd'hui consulter le Comité Syndical et demande à ses membres de rendre un avis sur ce projet. Il est précisé que cet avis n'a pas un caractère juridique et est donné sous réserve de l'obtention par le porteur du projet des autorisations légales et réglementaires nécessaires.

La SEMLEER propose différentes options pour la conduite du projet :

1. Bail de 20 ans + versement d'un loyer entre 100 et 150 € par an. Cession à titre gracieux au bout de 20 ans
2. Bail de 35 ans, la SEMLEER exploite sur toute la durée de vie de la centrale solaire soit entre 30 et 35 ans avec un loyer annuel de 150 € pendant 20 ans indexé sur le prix du kwh racheté et un loyer annuel pendant les 15 dernières années : 50 % du bénéfice net avant impôt sur les sociétés de la centrale,
3. La SEMLEER porte l'investissement (installe, paye, raccorde) et rétrocède la centrale au SICTOMSED qui rembourse la SEMLEER

Ces choix seront validés soit par la signature de baux permettant à la SEMLEER d'exploiter la centrale une fois celle-ci développée, soit par l'achat de l'infrastructure par le SICTOMSED en vue de son exploitation.

Monsieur BLACHIER Yvan souhaite savoir si c'est la SEMLEER qui a contacté le SICTOMSED.

Monsieur PICARD Frédéric répond que la SEMLEER (société d'économie mixte publique / privée, qui est composée à 80 % de capitaux publics : Communauté de communes Val'Eyrieux et 5 communes de ce territoire et à 20 % de capitaux privés : Associations et producteurs d'énergie : SAS Aurance énergie, Association Polenergie, Enercoop...) a étudié l'ensemble des bâtiments publics du territoire VAL'EYRIEUX et a proposé au SICTOMSED l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur la toiture de son garage (environ 20 dossiers ont été retenus).

Monsieur VIALATTE Francis demande si nous avons étudié l'option de rachat.

Monsieur DESMARIES Nicolas répond que le SICTOMSED n'a ni les compétences ni le temps nécessaire pour gérer ce type de matériel et ne souhaite pas retenir cette option.

Monsieur BLACHIER Yvan demande des indications sur le prix du kwh.

Monsieur PICARD Frédéric répond que pendant les 20 premières années, le prix d'achat du kWh par ENEDIS est fixé à 0,2427 €, incluant une variation minimale via une formule d'indexation du tarif de rachat fonction de l'évolution du cours de la vie... le loyer versé au SICTOMSED pendant les 20 premières années sera indexé à l'identique (augmentation du loyer de 0.02 % si le tarif d'achat augmente de 0.02 % par exemple). A l'issue des 20 années de contrat, le kWh sera racheté au prix du marché en vigueur.



Monsieur ARGAUD Roland demande des renseignements sur le type de matériel choisi, le suivi de chantier.

Monsieur PICARD Frédéric répond qu'il y a une volonté d'avoir des installations de qualité et performantes. Toutes les installations devront être conformes aux exigences de sécurité pour les bâtiments recevant du public.

Monsieur FARGIER Franck demande si l'installation ne générerait pas un éventuel agrandissement du garage.

Monsieur DESMARIES Nicolas répond qu'au vu de la partie du toit retenue cela ne poserait aucun problème.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :**

- ❖ Rendre un avis favorable au projet solaire photovoltaïque proposé par la SEMLEER,
- ❖ S'engager à suivre attentivement toute procédure nécessaire à la mise en œuvre du projet et de faire tout le nécessaire pour permettre au projet de progresser dans les meilleurs délais,
- ❖ Choisir l'option suivante : Bail de 35 ans avec un loyer annuel de 150 € pendant 20 ans indexé sur le prix du kwh racheté et un loyer annuel pendant les 15 dernières années : 50 % du bénéfice net avant impôt sur les sociétés de la centrale et un engagement de remise en état de la toiture à l'issue du bail
- ❖ Donner pouvoir à Monsieur le Président pour poursuivre le développement de ce projet, selon les orientations décidées au sein du Comité Syndical,
- ❖ Signer toute pièce relative à la finalisation du projet.

## **6. PROLONGATION DE LA CONVENTION D'ADHESION A ECOFOLIO**

Délibération N°21/2017

Le 01 janvier 2013, le SICTOMSED a signé une convention avec ECO-FOLIO pour une durée de 4 ans (Eco-Folio est un éco-organisme qui permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits de financer le recyclage de leurs produits - mise en place de la Responsabilité Elargie du Producteur - et reverse un soutien aux collectivités qui ont en charge la collecte et le traitement de ces déchets).

Suite au nouvel agrément d'ECO-FOLIO 2017-2022 et considérant l'année 2017 comme année de transition, il convient d'établir une prolongation pour 2017 par voie d'avenant de notre convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets papiers.

Pour information, en 2016 ECOFOLIO a versé 10 703.48 € de soutiens (au titre de l'année 2015) au SICTOMSED.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer électroniquement l'avenant concernant la prolongation pour l'année 2017 de la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets papiers permettant au SICTOMSED de percevoir les soutiens financiers dus au titre des tonnages de l'année 2016 et déclarés en 2017.**

**AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

❖ Retrait de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux : transfert de personnel

Monsieur le Président rappelle que suite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, la Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPV) a intégré la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) depuis le 01 janvier 2017. Afin de réorganiser les services et d'effectuer le transfert des biens et le transfert du personnel entre le SICTOMSED et la CAPCA, une convention de gestion du service de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés des 7 communes de la CCPV a été validée pour une durée de un an jusqu'au 31 décembre 2017.

Monsieur le Président rappelle que nous devons régler les conséquences financières et patrimoniales ainsi que les conséquences sur le personnel.

En prenant la clé de répartition à l'habitant, l'activité de l'ex CCPV représente environ 24 % de l'activité du SICTOMSED, ce qui représente 4.8 ETP (Equivalent Temps Plein):

- 1 gardien déchèterie de Vernoux à 0.8 ETP
- 2 ripeurs : 2 ETP
- 1 chauffeur C : 1 ETP
- 1 chauffeur EC : 1 ETP

**Pour réaliser le transfert, nous devons avoir l'accord de l'agent = mutation**

La modification du périmètre du SICTOMSED au 01 janvier 2018 va entraîner une réorganisation des services. Deux cas vont se présenter :

- 1<sup>er</sup> cas : 4.8 ETP demandent leur mutation à la CAPCA

La réorganisation du travail va impacter :

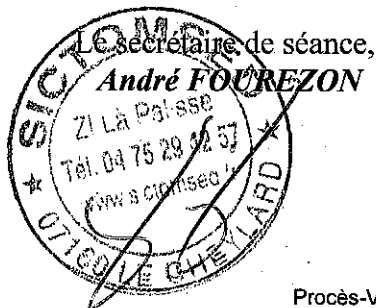
- ❖ Les fiches de poste des agents : modification des tâches à effectuer → modification de la fiche de poste
- ❖ La réorganisation du temps de travail

- 2<sup>ème</sup> cas : nous n'arrivons pas à un transfert de 4.8 ETP (Equivalent Temps Plein)

Dans le cas où nous n'atteindrions pas un transfert de 4.8 ETP, le SICTOMSED devra procéder à :

- ❖ des suppressions de poste,
- ❖ la réorganisation des services :
  - modification des fiches de postes des agents

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h30



Le Président du SICTOMSED

**Pierre GROS**  
ZI La Palisse  
Tél. 04 75 29 42 57  
www.sictomsed.fr  
07160 LE CHEYLARD